CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

AVERYS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 324 943 €.
Siège social : 100, rue Petit, 75019 Paris.
389 161 167 R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 juin 2006, à 17 heures au siège social : 100, rue Petit, 75019 Paris à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

— Présentation des rapports de gestion du directoire sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
— Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ;
— Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
— Approbation desdits rapports ;
— Approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2005, quitus aux membres du directoire ;
— Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
— Approbation des comptes consolidés ;
— Affectation du résultat de l'exercice ;
— Nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance ;
— Programme de rachat d'actions ;
— Questions diverses.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez BNP Paribas Securities Services cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent cinq jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion, demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires à la BNP Paribas Securities Services, G.C.T. Emetteurs, Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Banque sus-désignée trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

Le directoire.

0608708